



N° de résolution
ou annotation

Le 19 décembre 2022

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 19 décembre 2022, à 18h40.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-12-31

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption de règlement
 - Règlement 387-2022 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2023 et les conditions de perception
 - Règlement 388-2022 sur les tarifs municipaux 2023
5. Transfert – Équilibre budgétaire
6. Mme Chantal Poulin – Modification contrat de travail
7. Mandat EcceTerra – Lotissement terrains parc industriel
8. Vente terrain – Entreprise RWG Inc. – Lot 6 521 909
9. Désignation des signataires – Vente terrain – Entreprise RWG Inc. – Lot 6 521 909
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

ADOPTION RÈGLEMENT NO 387-2022 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

22-12-32

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'adopter le règlement no 387-2022 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2023 et les conditions de perception.



N° de résolution
ou annotation

ADOPTION RÈGLEMENT NO 388-2022 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2023

22-12-33

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'adopter le règlement no 388-2022 sur les tarifs municipaux 2023.

TRANSFERT – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

22-12-34

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on prenne 100 000 \$ du compte 59-110-24 Surplus accumulés aff. – Développement résidentiel, commercial et industriel et qu'on le transfère au compte 01-391-00-009 App. Surplus non aff. – Équilibre budg.

MME CHANTAL POULIN – MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL

22-12-35

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on fasse une modification au contrat de travail de Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, afin d'y ajouter le paragraphe suivant à l'article 9 Rémunération :

«La majoration de la rémunération de la directrice générale sera faite au 1^{er} janvier de chaque année. Elle devra suivre l'augmentation salariale prévue à la convention collective en vigueur des employés syndiqués.»

MANDAT ECCETERRA – LOTISSEMENT TERRAINS PARC INDUSTRIEL

22-12-36

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on mandate EcceTerra arpenteurs géomètres afin de faire lotir 4 terrains dans le parc industriel.

VENTE DE TERRAIN – ENTREPRISE RWG INC. – LOT 6 521 909

22-12-37

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu que l'on vende à Entreprise RWG Inc. le lot 6 521 909, situé dans la rue du Parc industriel, au montant de 11 850 \$.

DESIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – ENTREPRISE RWG INC. – LOT 6 521 909

22-12-38

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 521 909, à Entreprise RWG Inc., au montant de 11 850 \$.

RAPPORTS DES COMITÉS



N° de résolution
ou annotation

22-12-39

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 50.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 16 janvier 2023, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.


Gabriel Giguère
Maire


Chantal Poulin
Directrice générale/greffière trésorière



N° de résolution
ou annotation